



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Signature de la convention territoriale globale intercommunale 2023-2027



Le 21 mars 2024, les élus ont été réunis pour la signature de la Convention Territoriale Globale intercommunale 2023-2027 en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-et-Marne et la MSA Ile-de-France.



Créé le : 22/03/2024

Le 21 mars 2024, les élus ont été réunis pour la signature de la Convention Territoriale Globale intercommunale 2023-2027 en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-et-Marne et la MSA Ile-de-France.

Cette convention vise à définir le projet éducatif et social en direction de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et les familles sur le territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle est le fruit d'un travail de diagnostic engagé dans le courant de l'année 2023 et partagé avec les partenaires du territoire pour identifier les besoins prioritaires, définir les champs d'intervention privilégiée, pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles par un plan d'action stratégique pluri-annuel jusqu'en 2027.

Par cette convention, la Communauté de communes Bassée Montois ainsi que les communes signataires pourront bénéficier de subventions de la CAF et de la MSA dans le champ de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'accès aux droits et le handicap.

Signature convention territoriale globale intercommunale 2023-2027



